

Immersion communautaire : des étudiants en médecine en phase avec leur temps

Rev Med Suisse 2011 ; 7 : 717-21

INTRODUCTION

S'interroger sur les raisons (dou- teuses?) de la remise au goût du jour des troubles obsessionnels compulsifs, sur les liens que les ados entretiennent avec les réseaux sociaux, sur la possibilité pour les sans-papiers de conclure des assurances maladie ou encore sur l'intérêt des personnes âgées à habiter des quartiers intergénérationnels... Toutes ces thématiques ont pour trait commun de se préoccuper de problèmes de santé qui ne se bornent pas à l'exercice clinique dans les murs de l'hôpital.

C'est précisément pour inciter les étudiants en médecine à considérer l'art médical dans toutes ses dimensions (sanitaire, sociétale, politique ou économique) que l'Université de Lausanne a mis sur pied le module d'immersion communautaire. Pour la deuxième année consécutive, les étudiants de troisième année ont suivi pendant quatre semaines une démarche scientifique pour enquêter sur un problème de santé librement choisi. Leurs travaux ont été présentés lors du congrès de l'IMCO. Les quatre articles que nous publions dans ces pages confirment l'intérêt des

étudiants pour la médecine et la santé communautaires.

Inspiré par une expérience genevoise et parisienne, le module d'immersion communautaire connaît un succès grandissant tant auprès des étudiants que des enseignants de Lausanne, mais aussi à la Faculté de Fribourg, qui organise ce type de formation depuis la rentrée 2010.

Floriane Bornet et Pr Alain Pécoud
Policlinique médicale universitaire (PMU)
44, rue du Bugnon
1011 Lausanne
alain.pecoud@hospvd.ch

Sans-papiers mais pas sans droit à la santé

Najia Dabboubi, Julie Meyrat Diakhate, Sophia Piergiovanni, Daria Solari et Didar Utebay

Les sans-papiers (SP), en Suisse, sont des personnes de nationalité étrangère vivant illégalement sur le territoire national. Leur situation peut avoir différentes raisons : ces personnes peuvent être restées en Suisse au-delà du temps d'un séjour touristique ou d'un autre séjour autorisé, ou être arrivées au terme d'une procédure d'asile avec une réponse négative sans avoir requis ou obtenu d'autorisation de séjour ou encore avoir perdu celle-ci. Communauté vulnérable et méconnue, les SP représentent entre 80 000 et 300 000 personnes dont 5000 résideraient à Lausanne. Leur prise en charge médicale, souvent tardive, représente un important problème pour notre société sur un plan économique et politique.

d'Eau» – est à leur disposition à Lausanne ; ils peuvent y recevoir différents soins allant de la médecine de premier recours aux traitements dentaires.

Pour identifier quelques barrières, trois axes ont été investigués :

- dix-neuf médecins de la PMU ont reçu un questionnaire par mail explorant les problèmes liés à la prise en charge d'un patient SP ;
- une enquête téléphonique a été faite auprès de dix assurances maladie présentes dans le canton de Vaud pour savoir si elles acceptaient d'affilier des SP ;
- des entretiens ont été réalisés avec huit SP à «La Marmotte», service d'accueil de nuit, pour savoir s'ils connaissaient leurs droits à la santé.

Parmi les médecins interrogés à la PMU, tous avaient déjà pris en charge un ou plusieurs SP. 75% d'entre eux se sentaient personnellement à l'aise avec cette situation. 47% trouvaient que, bien que l'information soit présente, elle était mal communiquée aux SP. Il y a aussi un flou dans la prise en charge globale puisque presque 40% des médecins n'ont pas identifié de ressource paramédicale pouvant les assister dans leur prise en charge. Le point le plus positif est que 90% étaient informés sur les droits des SP et pensaient que les barrières à l'accès aux soins n'étaient pas insurmontables.

40% des assureurs maladie ont refusé d'affilier un SP initialement. 30% de manière catégorique et les 10% restants sont entrés en matière après un rappel de la loi. 60% ont accepté de les assurer à condition que la personne se présente physiquement au guichet et/ou qu'un tiers se porte garant (figure 1). Ces assureurs ne semblent pas respecter la LAMal puisqu'ils refusent l'affiliation ou imposent des conditions n'existant pas dans la loi et ceci malgré l'envoi d'une circulaire de rappel en 2002 par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). A

COMMENT IDENTIFIER LEURS DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS À LAUSANNE ?

Des institutions comme le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ou la policlinique médicale universitaire (PMU) possèdent une filière spécifique et du personnel formé à la prise en charge des SP. Une structure dite de «bas seuil» – «Le Point

UNE SITUATION COMPLEXE

Les SP peuvent s'assurer de manière privée en bénéficiant de subsides à condition d'avoir un domicile fixe. Ce qui est illustré par l'art. 23 du Code civil suisse : «Les personnes domiciliées en Suisse sont tenues de s'assurer, conformément à l'art. 3 de la loi» (Article 1 de l'Ordonnance fédérale sur l'assurance maladie).

l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas s'ils ont refusé de les affilier volontairement ou par ignorance des textes de loi.

Les sans-papiers (SP) rencontrés à «La Marmotte» avaient presque tous eu besoin de soins et consultaient majoritairement à la PMU. 75% n'avaient pas connaissance de leurs droits relatifs à la santé.

DE MULTIPLES BARRIÈRES

Les difficultés d'accès aux soins pour les SP se situent à différents niveaux : ils peuvent essuyer un refus d'affiliation de la part des assurances, les médecins rencontrent des difficultés dans leur prise en charge globale et les informations sur leurs droits et sur le réseau existant sont difficilement accessibles. Les SP rencontrés ont spontanément proposé de mieux renseigner les lieux de culte et les communautés. La langue restant une barrière importante, il serait utile de faciliter l'accès aux traducteurs. Les données présentées reflètent l'opinion d'un petit groupe de médecins, assureurs et de SP ;

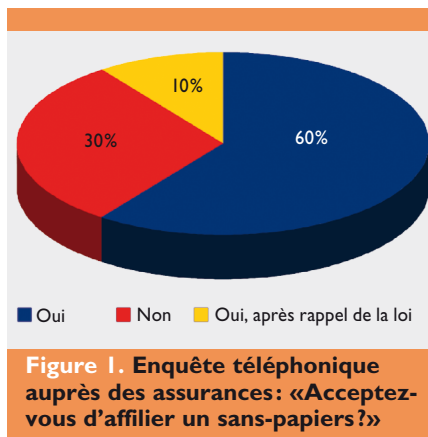


Figure 1. Enquête téléphonique auprès des assurances : «Acceptez-vous d'affilier un sans-papiers?»

elles devraient être reproduites dans un collectif plus large, représentatif des trois groupes interrogés. Ces résultats ne peuvent donc pas être généralisés.

Remerciements

Nous tenons à remercier le Dr E. Keravec, notre tuteur (PMU Lausanne) ainsi que F. Chéraz, coordinateur au «Point d'Eau» Lausanne (PEL); A. Ferri, suppléant responsable à «La Marmotte», Lausanne; S. Kuntz directrice administrative adjointe à la PMU, Lausanne et E. Revaz, juriste au CHUV, Lausanne ainsi que le Dr P. Bodenmann (PMU, Lausanne).

Bibliographie

- Althaus F, Paroz S, Renteria SC, et al. La santé des étrangers en Suisse. Les médecins ont-ils mieux à faire ou peuvent-ils mieux faire? Forum Med Suisse 2010;10:59.
- Association «Le Point d'Eau», Lausanne. Rapport d'activité 2009.
- Bezençon C, Bron A, Quadjovie KMC. L'accès aux soins pour les personnes en situation irrégulière (sans-papiers). Etude sociopolitique et regard sur deux dispositifs: «Le Point d'Eau» à Lausanne et le Réseau santé et migration à La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Montreux, avril 2008.
- Bodenmann P, Althaus F, Carbajal M, et al. La enfermedad del milionario. Prise en charge transculturelle d'une patiente équatorienne. Forum Med Suisse 2010;10:102-7.
- Bodenmann P, Depallens Villanueva S, et al. Etre malade et «sans-papiers» à Lausanne: quo vadis? Médecine et Hygiène 2003;61:2023.
- Valli M. Les migrants sans permis de séjour à Lausanne. Rapport rédigé à la demande de la municipalité de Lausanne. Lausanne, mars 2003.